

Qu'est-ce que vous enseignerez à l'enfant, et quelle autorité avez-vous pour lui enseigner ? Car il lui faudra croire à ce que vous enseignerez. Il n'a pas assez de discernement et de connaissance pour juger du vrai et du faux.

J'entends bien qu'on me dit : Mais il s'agit de l'instruction primaire : de l'alphabet, de la grammaire, de l'arithmétique et de l'histoire. Est-ce que Jésus-Christ a dit à l'Église : Allez, enseignez la grammaire et l'arithmétique ? Non, sans doute ; mais, je connais tel professeur de grammaire dont l'influence a déterminé l'orientation morale de toute une vie ; et je tiens qu'il faut choisir le maître de son enfant, comme on choisit ses compagnons de jeux.

#### CEUX QUI MÈNENT

Mais l'État, qui réclame le droit d'enseigner, qui est-il ? Louis XIV disait : " L'État, c'est moi." De nos jours, l'État, ce peut être moi, et ce peut être mon voisin. Mon voisin peut être la voix qui détermine la majorité dans le Parlement. L'État, c'est 2,000,000 de citoyens, plus un, imposant leur volonté à 2,000,000 d'autres citoyens, à qui il manque une voix pour être la majorité. L'État, ce n'est même pas cela, c'est peut-être une minorité active qui s'impose à une majorité inerte.

Un journal de cette ville disait ces jours derniers ces paroles que nous traduisons :

" Dans une élection chaudement contestée on peut réussir à faire voter soixante pour cent des électeurs peut-être ; mais dans une élection où les chances sont toutes d'un côté, cette proportion tombe à moins de cinquante pour cent. Ceux qui votent ordinairement sont : le partisan actif, le partisan mécontent, l'égoïste qui travaille pour son intérêt personnel, et une petite proportion de citoyens consciencieux."— (*The Quebec Chronicle*, 4 fév., 1919.)

Ce tableau est-il fidèle ?

Voilà ceux qui représentent l'opinion publique ! Heureusement qu'en pratique, les électeurs trouvent mieux que les députés qu'ils méritent !

Je ne nie pas que ce système de gouvernement en vaut un autre. Je dis cela seulement pour démontrer que la